

à M. le Directeur Académique des
services de l'Education Nationale
des Hautes-Pyrénées
DSDEN 65
Rue Georges Magnoac – BP 11630
65016 TARBES CEDEX

S/c de

A , **le**

Objet : visite médicale de prévention

Monsieur le Directeur Académique,

Les décrets n°82-453 et 95-680 sont relatifs à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention dans la fonction publique.

Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995 prévoit dans son article 22 : « *Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier.* »

Je vous demande donc de bénéficier de cet examen médical annuel. Je tiens à préciser en outre que depuis 5 ans, je n'ai bénéficié d'aucune visite médicale auprès d'un médecin de prévention ce qui contrevient aux dispositions de l'article 24-1 du décret précité.

Je vous rappelle enfin qu'une autorisation d'absence doit être accordée pour suivre cet examen (article 25 du décret).

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me convoquer à la visite réglementaire de prévention.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature